



Mon fils ne veut plus vivre chez sa mere

Par **gols**, le **03/02/2014** à **20:32**

Bonjour
Mon fils de 12 ans veut venir vivre chez moi pour la rentrée prochaine, il a fait un courrier au JAF et la réponse est que je dois faire (moi le père) une nvelle requête au tribunal. un jugement en avril 2013 avait donné la garde chez la mère.
Pouvez vous me dire si je dois reprendre un avocat et le coût.
Ou dois je attendre que mon fils est fait 13 ans merci de m aider dans ma démarche

Par **cocotte1003**, le **04/02/2014** à **07:34**

Bonjour, vous devez saisir le jar du tribunal dont dépend le domicile de votre fils et demander à ce qu'il soit entendu par le juge. Votre fils mineur a droit à un avocat gratuit. Il n' y a pas besoin d'attendre qu'il est 13 ans, certains juges acceptent d'entendre des enfants plus jeunes, c'est une question de maturité de l'enfant. De votre coté, vous pouvez saisir le jar avec ou sans avocat, cordialement

Par **gols**, le **04/02/2014** à **19:54**

Merci pour la réponse